

Formulaire de demande de subvention - Capteurs solaires photovoltaïques

Requérant (propriétaire)

Société :
Nom :
Prénom :
Adresse :
NPA / Lieu :
Téléphone :
Email :

Auteur du projet

Société :
Nom :
Prénom :
Adresse :
NPA / Lieu :
Téléphone :
Email :

Bâtiment sur lequel prendront place les capteurs solaires photovoltaïques

Adresse :
N° de parcelle :
Année de construction :
Affectation selon SIA 380/1 :¹
SBPu ou SRE [m²] :² SBPu : SRE :
Vecteur énergétique :³ Chauffage :
Eau chaude sanitaire :
Nombre d'unités d'utilisation :⁴

Caractéristiques de l'installation

Type d'installation⁵ :
Surface nette totale des capteurs [m²] :
Puissance de l'installation [KWp] :
Planning prévisionnel des travaux : Début : Fin :
Coût des travaux :

Pièces à joindre à la demande de subvention

- Offre de l'entreprise retenue pour réaliser les travaux
- Copie de l'autorisation communale pour l'installation projetée

¹ Habitat collectif, habitat individuel, administration, école, commerce, restauration, lieux de rassemblement, hôpitaux, industrie, dépôt, installation sportive, piscine

² SBPu : Surface brute de plancher utile – SRE : Surface de référence énergétique

³ Mazout, gaz, bois, PAC géothermique, PAC air, électricité avec réseau hydraulique, électricité directe

⁴ Par exemple : nombre d'appartements

⁵ Type d'installation : Installation ajoutée, installation intégrée

Remarques

La date de réception de la demande, datée, signée et munie de tous les documents exigés fait foi. Les dossiers incomplets seront retournés au requérant.

La Directive sur l'encouragement à l'efficacité énergétique en Ville de Fribourg du 5 mai 2020, disponible sur le site internet de la Ville, définit les conditions d'éligibilité.

Le requérant s'engage à fournir au secteur de l'énergie et du développement durable de la Ville de Fribourg les relevés d'exploitation (énergie consommée et produite) durant, au minimum, les trois ans suivants les travaux subventionnés.

Formulaire à transmettre avec ses annexes à : edd@ville-fr.ch ou par courrier au Service du génie civil, de l'environnement et de l'énergie, Secteur EDD, Rue Joseph-Piller 7, 1700 Fribourg.

Le versement des subventions se fera à la fin des travaux, une fois que tous les documents exigés auront été transmis à la commune, soit :

- Formulaire de demande de versement des subventions
- Protocole de mise en service de l'installation solaire photovoltaïque
- Photos de l'installation
- Facture de l'entreprise ayant réalisé l'installation

Date : Signature :

Champs à remplir par la commune

Numéro de la demande :

Demande acceptée le :